

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles E-SPHERIA FORMATION dispense des actions de formation professionnelle au bénéfice de clients professionnels.

Toute commande de prestation implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document sauf accord écrit contraire.

Les actions proposées entrent dans le champ des dispositions des articles L6313-1 et suivants du Code du travail.

ARTICLE 2 – INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE

Préalablement à toute contractualisation, E-SPHERIA FORMATION transmet au Client l'ensemble des informations nécessaires à la compréhension de la prestation proposée, notamment le programme détaillé, les objectifs pédagogiques, les prérequis éventuels, les modalités pédagogiques, les modalités d'évaluation, les délais d'accès à la formation ainsi que les indicateurs de résultats disponibles.

Ces éléments sont annexés à la convention de formation ou au devis signé et sont conservés dans le dossier administratif de la formation.

ARTICLE 3 – ANALYSE DU BESOIN ET POSITIONNEMENT

Avant le démarrage de toute action de formation, E-SPHERIA FORMATION procède à une analyse formalisée des besoins exprimés par le Client.

Cette analyse permet d'identifier les objectifs opérationnels, le profil des participants ainsi que les éventuelles contraintes organisationnelles.

Lorsque cela est pertinent, un positionnement préalable des participants peut être réalisé afin d'adapter le contenu et le niveau de la formation.

Les éléments issus de cette analyse sont tracés et archivés.

ARTICLE 4 – ADAPTATION AUX PUBLICS ET ACCESSIBILITÉ

E-SPHERIA FORMATION veille à adapter ses prestations aux caractéristiques des publics bénéficiaires.

Les contenus, les modalités pédagogiques, le rythme ou les modalités d'évaluation peuvent être ajustés en fonction des besoins identifiés lors de l'analyse préalable.

L'Organisme dispose d'une procédure spécifique relative à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Un référent handicap est désigné. Toute demande d'adaptation fait l'objet d'une étude de faisabilité et d'une traçabilité dans le dossier formation.

ARTICLE 5 – MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les formations peuvent être réalisées en présentiel, en distanciel ou en modalité hybride.

E-SPHERIA FORMATION met en œuvre des moyens pédagogiques et techniques adaptés aux objectifs poursuivis, incluant notamment des supports pédagogiques actualisés, des exercices pratiques, des mises en situation et des outils numériques sécurisés lorsque la formation est dispensée à distance.

L'encadrement est assuré par des intervenants qualifiés disposant des compétences requises.

ARTICLE 6 – SUIVI ET ÉVALUATION

Tout au long de la formation, un suivi pédagogique est assuré.

Des évaluations peuvent être réalisées en début, en cours et en fin de formation afin de mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Des feuilles d'émargement ou attestations de connexion sont établies selon la modalité retenue.



07 82 30 37 51



contact@e-sphera-formation.com



2 avenue du bois prieur
77680 Roissy-En-Brie

À l'issue de la formation, un certificat de réalisation ainsi qu'une attestation de fin de formation sont délivrés. Un questionnaire de satisfaction est également transmis aux participants.

ARTICLE 7 – MODALITÉS SPÉCIFIQUES AUX FORMATIONS EN AUTO-FORMATION

Les formations en auto-apprentissage sont accessibles via une plateforme numérique sécurisée.

L'accès est strictement personnel, individuel et non cessible.

Le participant s'engage à ne pas partager ses identifiants de connexion.

L'accès à la formation est accordé pour une durée déterminée précisée lors de l'inscription.

La validation de la formation nécessite :

- La réalisation du test de positionnement,
- La complétion de l'ensemble des modules,
- La réussite de l'évaluation finale,
- Le dépôt des travaux demandés le cas échéant.

L'attestation de fin de formation est délivrée uniquement après validation des conditions pédagogiques.

Aucun accompagnement individualisé n'est inclus dans les formations en auto-apprentissage, sauf mention contraire.

Le participant conserve la possibilité de contacter le support pédagogique par email.

ARTICLE 8 – COMPÉTENCE DES INTERVENANTS

Les actions de formation sont dispensées par des intervenants sélectionnés en raison de leur expertise professionnelle et de leurs compétences pédagogiques.

E-SPHERIA FORMATION s'assure du maintien et du développement des compétences de ses intervenants par le biais d'une actualisation régulière de leurs connaissances.

Les éléments relatifs à la qualification des intervenants sont conservés et peuvent être communiqués sur demande.

ARTICLE 9 – VEILLE PROFESSIONNELLE

E-SPHERIA FORMATION assure une veille réglementaire, pédagogique et métier afin de garantir l'actualisation permanente de ses contenus de formation et l'adaptation de ses prestations aux évolutions professionnelles et législatives.

ARTICLE 10 – CONDITIONS FINANCIÈRES

Les prix sont exprimés en euros hors taxes, sauf mention contraire.

Le règlement des prestations intervient dans un délai de trente jours à compter de la date d'émission de la facture, sauf conditions particulières prévues à la convention.

En cas de financement par un OPCO, le règlement peut être effectué directement par ce dernier. Toutefois, en cas de non-prise en charge totale ou partielle, le Client demeure redevable du solde.

ARTICLE 11 – ANNULATION

En cas d'annulation par le Client moins de quinze jours avant le début de la formation, des frais correspondant aux dépenses engagées pourront être facturés.

Toute formation commencée est due en totalité, sauf cas de force majeure dûment justifié.

ARTICLE 12 – RÉCLAMATIONS ET AMÉLIORATION CONTINUE

Toute réclamation peut être adressée par écrit à E-SPHERIA FORMATION.

Chaque réclamation fait l'objet d'un enregistrement, d'une analyse et d'un traitement formalisé. Les retours et appréciations des bénéficiaires sont pris en compte dans une démarche d'amélioration continue.

ARTICLE 13 – RESPONSABILITÉ

E-SPHERIA FORMATION est tenue à une obligation de moyens.

Sa responsabilité ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée et est limitée au montant facturé au titre de la prestation concernée.

ARTICLE 14 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les supports pédagogiques et contenus remis dans le cadre des formations demeurent la propriété exclusive de E-SPHERIA FORMATION.

Toute reproduction ou diffusion sans autorisation écrite préalable est interdite.

ARTICLE 15 – LITIGES

Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du siège social de E-SPHERIA FORMATION.



07 82 30 37 51



contact@e-spheria-formation.com



2 avenue du bois prieur
77680 Roissy-En-Brie